

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 octobre 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, messieurs les conseillers Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 34.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-12045

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistant-greffier en ajoutant les items suivants :

- 6.10 Demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).
- 6.11 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la construction d'un bâtiment de service au parc Poulin.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 20-12046

Séance ordinaire du 28 septembre 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière associée.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 785-2020 modifiant les dispositions pénales des règlements découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et administrés par le Service d'urbanisme**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 20-12047

Adoption du Règlement numéro 779-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 779-2020 concernant les garages et abris de toile temporaires soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 779-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12048

Adoption du Règlement numéro 781-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 781-2020 afin d'approfondir la zone commerciale derrière le 715, boulevard Dionne près de la rue de la Seigneurie soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 781-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12049

Adoption du Règlement numéro 783-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 septembre 2020;

RÉSOLUTION N° 20-12049 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 783-2020 afin d'inclure une partie du 480, 12^e Rue dans la zone commerciale CD-711 soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 783-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-12050

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 1^{er} octobre 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 781 651,92 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 781 651,92 \$ couvrant la période du 18 septembre 2020 au 1^{er} octobre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12051

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de ponceaux 2020 - phase 2, 2^e Rang secteur Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : qu'à la suite de soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION TRANSCO INC.	58 657,66 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	66 938,74 \$
EXCAVATION BOLDUC INC.	74 355,47 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	74 903,86 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	89 585,86 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 29 septembre 2020 que la soumission de Giroux & Lessard n'a pas fourni son attestation de Revenu Québec et que ce manquement est considéré comme mineur et que toutes les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 octobre 2020;

RÉSOLUTION N° 20-12051 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC. au montant corrigé de 57 657,66 \$**, incluant toutes les taxes applicables **pour la réfection de ponceaux 2020 - phase 2, 2^e Rang secteur Saint-Jean-de-la-Lande**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de **57 657,66 \$**, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisation 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12052

Acceptation de la soumission conforme pour la
fourniture sur demande de produits d'entretien

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CENTRE DE L'ASPIRATEUR TLR INC. (PRODUITS SANITECH)	29 447,76 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 1^{er} octobre 2020 que la soumission reçue est conforme et qu'elle nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CENTRE DE L'ASPIRATEUR TLR INC. (PRODUITS SANITECH) au montant corrigé de 29 588,92 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture sur demande de produits d'entretien**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12053

Acceptation des plans et de l'estimation pour des travaux de retrait
d'un chemin d'accès dans la rivière Chaudière construit en amont de l'île Pozer

ATTENDU : le plan d'action proposé par le gouvernement pour contrer les inondations de la rivière Chaudière;

ATTENDU : que la Ville fera le retrait d'un ancien chemin d'accès dans la rivière Chaudière en amont de l'île Pozer dans l'optique du plan proposé par le gouvernement;

RÉSOLUTION N° 20-12053 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et l'estimation pour les travaux de retrait d'un chemin d'accès dans la rivière Chaudière construit en amont de l'île Pozer.

QUE ce conseil autorise Mme Geneviève T. Gignac, ingénieure aux Services techniques, à signer tout document utile et nécessaire pour déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour des travaux de retrait d'un chemin d'accès à la rivière Chaudière en amont de l'île Pozer.

QUE ce conseil autorise l'émission d'un chèque de 692,00 \$ payable au ministre des Finances et de l'Économie du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12054

Demande d'autorisation à la Commission de protection
du territoire agricole du Québec par M. Charles Perron

ATTENDU : la demande de M. Charles Perron, mandataire pour M. Paul Veilleux, propriétaire d'une terre située dans la 127^e Rue, Saint-Georges auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aliéner, lotir et utiliser à des fins résidentielles;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, si certaines conditions sont respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il appuie la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée par M. Charles Perron, mandataire pour M. Paul Veilleux pour aliéner, lotir et utiliser à des fins résidentielles une superficie de 3638 m² sur le lot 3 125 110, le tout aux motifs suivants :

- ▶ La demande est conforme aux règlements d'urbanisme;
- ▶ Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 5 à 7
- ▶ Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle au développement des établissements agricoles existants puisqu'aucune résidence ne sera ajoutée;
- ▶ L'homogénéité de la zone agricole ne sera pas altérée puisque la superficie en cause est minime et que la terre, après aliénation, comportera une superficie de plus de 54 hectares;
- ▶ Il n'existe pas d'autres emplacements disponibles en dehors de la zone agricole qui permettrait d'agrandir le terrain résidentiel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12055

Autorisation d'une contribution financière dans le cadre du plan d'action axé sur la prévention et la réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis

ATTENDU : la demande de contribution financière par le Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Sud de concert avec la Santé communautaire pour un projet axé sur la prévention et la réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis;

ATTENDU : que le projet est d'une durée de 2 ans;

ATTENDU : que les contributions financières proviendraient de la Santé publique, des MRC Beauce-Sartigan et Robert-Cliche ainsi que de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de contribuer financièrement au projet du Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Sud en leur versant un montant de 43 156 \$ dans le cadre du plan d'action axé sur la prévention et la réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis pour un maximum de 2 ans, lequel plan d'action est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

QU'EN contrepartie de cette aide financière le Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Sud s'engage à déposer à la Ville un rapport d'activités et une reddition financière du projet après chacune des années du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12056

Demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde du ministère de la Famille pour la semaine de relâche 2021

ATTENDU : que le Service des loisirs et de la culture désire faire bénéficier la population du Programme de soutien à des projets de garde du ministère de la Famille;

ATTENDU : le rapport de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture en date du 5 octobre 2020, dans lequel elle recommande d'appliquer sur ce Programme pour la semaine de relâche 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à une demande pour bénéficier du Programme de soutien à des projets de garde pour la semaine de relâche 2021.

QUE Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12057

Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation de 4 pompiers volontaires

- ATTENDU : que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- ATTENDU : que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- ATTENDU : qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- ATTENDU : que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU : que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU : que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12058

Embauche de commis de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

- ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de commis de restaurant au Service des loisirs et de la culture;
- ATTENDU : le rapport préparé par M. Dany Côté, chef de Division – activités sportives et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, lequel rapport a été déposé et discuté au comité général du 21 septembre 2020;

RÉSOLUTION N° 20-12058 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche du personnel suivant pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture.

Commis de restaurant

du 1^{er} septembre 2020 au 31 mai 2021

Laurie Bernier	Angélique Dubois	France Fecteau	Marie-Pier Grenier
Annie Lachance	Marjolaine Larivière	Manon Poulin	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12059

Demande de subvention dans le cadre du programme
Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)

ATTENDU : le programme fédéral de subventions et de contributions Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) qui offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité;

ATTENDU : que dans le cadre de ce programme, la Ville désire présenter le projet d'aménagement d'un abri solaire et l'installation de bancs à la piscine du parc des Sept Chutes;

ATTENDU : que ce projet correspond parfaitement aux objectifs de la politique de la Famille et des Aînés;

ATTENDU : que le coût du projet est de 26 683,56 \$ et la subvention demandée est de 25 000 \$;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture en date du 9 octobre 2020, lequel rapport a été déposé et discuté au comité général spécial du 13 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour aînés (PNHA) pour l'aménagement d'un abri solaire et l'installation de bancs à la piscine du parc des Sept Chutes

QUE Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12060

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la construction d'un bâtiment de service au parc Poulin

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CONSTRUCTION CAMAX INC.	211 554,00 \$
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	216 500,00 \$
ACTION ESTIMATION INC.	221 843,11 \$
LOGIS-BEAUCE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	224 000,00 \$
ÉLITE CONSTRUCTION RS INC.	239 148,00 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 2 octobre 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSTRUCTION CAMAX INC.**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CONSTRUCTION CAMAX INC. au montant corrigé de 211 552,81 \$**, incluant toutes les taxes applicables **pour la construction d'un bâtiment de service au parc Poulin**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 211 552,81 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de septembre 2020 au montant de 10 993 585 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats émis jusqu'à la fin du mois de septembre 2020 est déposé au conseil.

RAPPORT DU BILAN D'EAU POTABLE 2019

Le rapport du bilan d'eau potable pour l'année 2019 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE RESPONSABLES, CAISSIER ET FORMATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 responsables, 1 caissier et 2 formateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période variant du 9 septembre 2020 au 31 mai 2021 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Manon Bougie sur une réunion du Conseil Économique de Beauce et par monsieur le maire Claude Morin sur le transport aérien de l'Union des municipalités du Québec et sur le conseil d'administration du Caucus des cités régionales.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Renaud Fortier demande des informations sur les travaux de Carpe Diem. M. Claude Poulin directeur général fait part de l'avancement des travaux.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 01, sur proposition de monsieur le conseiller Tom Redmond, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
